

18 AUGER

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : Chez NAKAM BEAUTY – 87 rue de Longchamp – 75116 PARIS — Société en cours de formation

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE N°1 (Constitution de la société)

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet, à Paris,

La société NASC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, siège social 1 rue Goethe – 75016 PARIS, RCS PARIS 888 312 097, représentée par Monsieur Norman COHEN, son président,

En sa qualité d'associé unique de la société 18 AUGER, propriétaire de la totalité des mille (1 000) actions composant le capital social,

A pris les décisions suivantes portant sur la constitution de la société :

Première décision — Adoption des statuts

L'associé unique adopte les statuts de la société 18 AUGER, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont il a arrêté les termes, et qui sont signés concomitamment aux présentes.

Deuxième décision — Souscription et libération du capital

L'associé unique constate que les mille (1 000) actions de un euro (1 €) chacune, composant le capital social, ont été intégralement souscrites par lui et entièrement libérées en numéraire, la somme de MILLE EUROS (1 000 €) ayant été déposée sur un compte ouvert au nom de la société en formation. La liste des souscripteurs demeure annexée.

Troisième décision — Désignation de la présidente

Est désignée en qualité de présidente de la société, pour une durée indéterminée : **la société NASC, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 1 rue Goethe – 75016 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 888 312 097.**

La société NASC, représentée par son président Monsieur Norman COHEN, déclare accepter les fonctions de présidente de la société 18 AUGER et déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance ne s'oppose à cette désignation. Conformément aux statuts, la société NASC, présidente, exerce ses fonctions par l'intermédiaire de son représentant légal, Monsieur Norman COHEN.

Quatrième décision — Approbation de l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'associée unique approuve l'état des actes accomplis pour le compte de la société 18 AUGER en formation, demeuré annexé aux statuts (Annexe I), lequel ne comprend que la convention de domiciliation du siège social conclue avec la société NAKAM BEAUTY (mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du 87 rue de Longchamp – 75116 Paris). Cet engagement sera repris de plein droit par la société du fait de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, conformément aux articles L. 210-6 et R. 210-6 du code de commerce.

Il est précisé que la promesse de vente signée par la société NASC en son nom propre ne figure pas dans cet état : NASC ayant vocation à substituer la société 18 AUGER à sa propre qualité de bénéficiaire auprès du notaire, après immatriculation, dans le cadre de la clause de substitution de ladite promesse.

N.C.

Cinquième décision — Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au président, avec faculté de subdélégation, ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'immatriculation.

Fait à Paris, le 15/07/2026.

Signatures

La société NASC Associée unique, représentée par Monsieur Norman COHEN, son président	Signed with Odoo Sign  fd87ad89d7... Signature :
---	---

N.C.